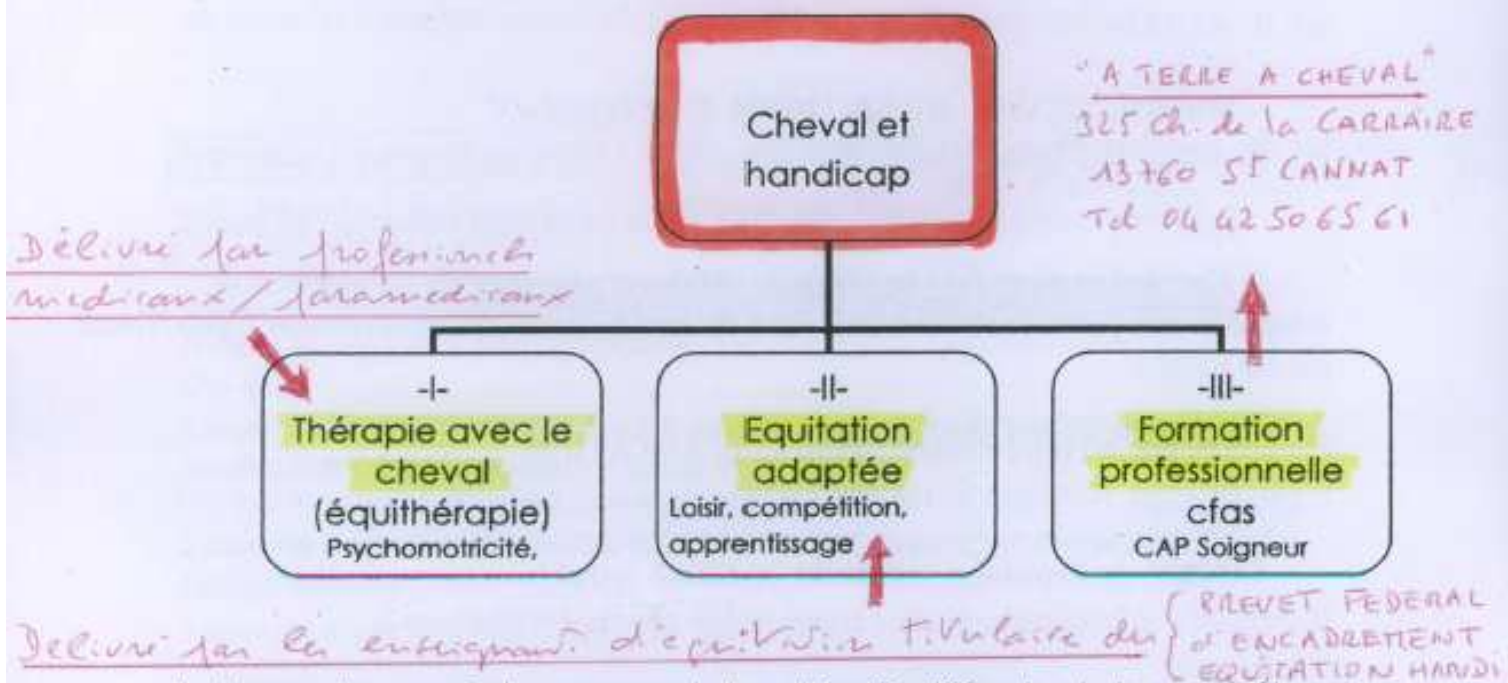


## Intervention Toulon

31 Août 2009

Autour du sujet général de « Cheval et Handicap », il existe plusieurs approches différentes, donc plusieurs manières de réfléchir et de faire :



A chacun de ces sujets correspond des objectifs différents et des compétences différentes.

Entre un BP équitation et un psychomotricien (avec le cheval), les champs de compétence sont différents et les actions sont différentes, alors que nous avons à faire, dans les 2 cas, à des chevaux pour des personnes handicapées.

⊕ En ce qui concerne la thérapie avec le cheval (équithérapie), c'est exclusivement par un thérapeute (psychomotricien, kinésithérapie, psychologue, infirmier..) et par une indication médicale le plus souvent que le travail peut se faire. Le cheval est un médiateur, un « Outil », pour aborder et comprendre une pathologie afin d'y apporter des changements positifs pour le patient.

Il n'y a pas de notion d'apprentissage et de performance sportive. L'utilisation du matériel et des dispositifs équestres ne sont là que pour aborder spécifiquement une problématique due à un handicap ou une maladie mentale. Par exemple, le matériel de pony games peut être utilisé en thérapie avec le cheval à un moment donné pour travailler sur la concentration, sur la coordination-dissociation, l'écoute

des consignes...mais ces jeux n'évolueront pas de manière structurée vers des activités de compétition.

Il s'agit d'éclairages pointus particuliers, et d'une certaine lecture de ce qui se passe à un moment donné autour d'une difficulté handicapante quelle qu'elle soit.

② **L'équitation adaptée** s'adresse aussi à des personnes handicapées, mais dont les objectifs sont d'ordre sportif, ou de loisir, avec une notion d'apprentissage et donc de progression technique équestre adaptée au handicap. Il peut y avoir des projets de compétitions ou non.

Dans ce cas le (la) moniteur doit, me semble-t-il, rester dans son rôle de pédagogue, en adaptant l'enseignement. Il faut alors que le handicap, par sa forme et son degré, permette cette approche classique. Parfois la pathologie et les attentes des personnes ne concernent pas l'aspect sportif mais thérapeutique. Non seulement ces 2 manières de faire ne sont pas contradictoires mais elles peuvent être complémentaires. (exp). Il faut dans tous les cas bien distinguer ces 2 manières pour pouvoir les identifier et permettre des aiguillages éventuels.

Exp : imaginons un enfant qualifié d'agité. Selon le degré d'agitation qui peut aller jusqu'à la plus grande instabilité psychomotrice, soit il est capable de suivre un enseignement équestre «classique», et dans ce cas cette activité lui sera extrêmement bénéfique ceci par un ensemble de facteurs favorables tels que activité d'extérieur, contact avec l'animal qui lui renvoie des réponses claires et instinctuels... Soit l'instabilité est plus profonde et plus ancrée, et l'approche «classique» pédagogique n'est pas appropriée. Cet enfant n'accroche à aucune proposition. Un cadre thérapeutique avec des actes thérapeutiques devra lui être proposé.

Exemple d'Epona (Istres) et d'Equus (Aix-en-Pce) qui proposent ces actions différentes avec du personnel qualifié dans ces 2 domaines.

③ **Formation professionnelle de soigneur d'équidés pour personnes handicapées.**

En 1993 a été créé un CFAS (Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé) au métier de soigneur d'équidés destinée à des jeunes handicapés. Ces jeunes suivent le même référentiel du CAP classique qu'ils passent comme les autres.

Là encore nous nous retrouvons en présence de chevaux et de personnes handicapées, mais dans un contexte d'apprentissage et de travail dans le monde «normal». Cela veut dire que le handicap est compatible avec ce métier difficile physiquement.

④ Fédération Française Handisport

Regit les comités officiels réservés aux personnes handicapées des disciplines olympiques.  
Comité Départemental Handisport 04 94 41 27 81  
<http://handisport03.edicomnet.fr>

## CHEVAL et HANDICAP

Les contacts utiles

### *Organismes de formations destinées exclusivement aux professions médicales et paramédicales :*

Société Française d'Equithérapie : 77 av. Félix Faure BP2 92000  
NANTERRE tel 01.42.04.68.76 [www.sfequitherapie.free.fr](http://www.sfequitherapie.free.fr)

F.E.N.T.A.C. 14 rue des Laitières 94300 VINCENNES  
tel. 01.43.28.04.79 [www.fentac.org](http://www.fentac.org)

HANDICHEVAL BP 144 79204 PARTHENAY  
tel. 05.49.95.07.77 [www.handicheval.asso.fr](http://www.handicheval.asso.fr)

### *Formation pour les enseignants désirant proposer de « l'équitation adaptée » aux personnes handicapées ( Brevet Fédéral d'Encadrement Equi-Handi ou BFEEH )*

FEDERATION FRANCAISE D'EQUITATION :  
[www.ffe.com](http://www.ffe.com) rubrique formations

C.R.E. de Provence tel. 04.42.20.88.02 [www.provence-equitation.com](http://www.provence-equitation.com)  
Rubrique « info-commissions / commission cheval et handicap »

### *Organismes pouvant renseigner les personnes handicapées attirées par l'équitation ou les métiers du cheval :*

Comité départemental d'équitation du Var : 551 av. du 14 juillet 83130 LA  
GARDE tel. 04.94.21.42.13 [www.cdevar.net](http://www.cdevar.net)

Comité départemental handisport : l'Hélianthe La Rode 83000 TOULON  
tel.04.94.41.27.81 [www.handisport83.edicomnet.fr](http://www.handisport83.edicomnet.fr)

Direction départementale de la jeunesse et des sports : 94 bd. Desaix 83000  
TOULON tel. 04.94.16.90.90 [www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr)

Association « A terre – à cheval » 325 ch. de la Carraire 13760 St Cannat  
tel. 04.42.50.65.61